

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



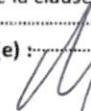
Déclaration de Maladie

N° W21-786196

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 9168	Société : 168359		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : SENHAJI ALC			
Date de naissance : 35/02/1968			
Adresse : 35, Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca, Maroc			
Tél. : 05 22 20 3642		Total des frais engagés : 60 Dhs	

Autorisation CNDP N° : A.A-215/2019	Cadre réservé au Médecin		
	Cachet du médecin :		
Date de consultation : 03/06/2023	Nom et prénom du malade : SENHAJI ALC		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : COP. Sin. hôte & r. joint. d'origine			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 14/06/2023
Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/06/83	03/06/83	16	600	INP : 09111360 Dr. Abdellah MOU... Ostéopathe Praticien : 131 Bd du Réservoir, 10000 Phénicia - TUNIS - TUNISIA Tel. 05 22 21 76 07 Fax. 05 22 20 94 44 INPE : 09111360

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	09/06/83	6.5750
INPE: 92044841		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

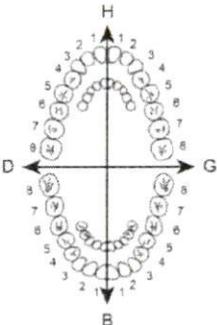
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			-
			-
			-
			-

AUXILIAIRES MEDICAUX

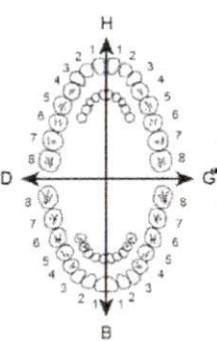
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور عبد الحق مودن
Docteur Abdelhak Mouden

spécialiste en :

Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la Société Française d'Ostéopathie

شارع بورجون - إقامة فنسيد الطاربيضاء
119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

Tel: 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97

E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathe-casablanca.com

Patente: 10507422 - ICE: 001954857000053 - INP 091113860

53 - INP 091113860
03/06/2023

152.50

Ali xib

76.10 111

② OEDS

Lyd 11

3) CODDLING PRANK

10P x3';

Q my DOLCE is -

~~880x4~~ ~~1520~~ 1×2  5

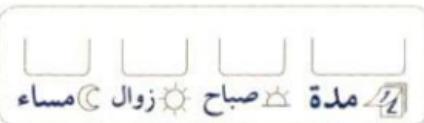
~~15750 14x31~~

Abdelhak MOUDEN
Médecine Physique, Ostéopathie
119, Bd de Boulogne, Résidence
Phénicia RDC - 15200 Casablanca
Tel. 05 22 29 76 97 - 05 22 29 85 51
Fax : 05 22 20 94 44
INPE : 0911 13860

756.572.03.19

40 ملغ
عن طريق الفم

14 x



حبوب صامدة للعصارة المعدية في برشامات

أوديس® أوميبرازول

0
083191
6118000
14 gélules
OEDES 40mg


COOPER
PHARMA

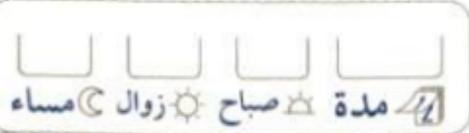
ملغ 90

عن طريق الفم



comprimés x 14

أقراص مغلفة



مساء صبح زوال مدة

أريكسيب®
إيتوريكوكسيب

ARIXIB® 90 mg
14 comprimés



COOPER
PHARMA

6 118000 083332



Codoliprane®

Paracétamol / Codéine

400 mg / 20 mg

16 Comprimés sécables



Adulte

EPV : 22DH20
PER : 01/25
LOT : M149

Codoliprane®
Paracétamol / Codéine

400 mg / 20 mg

16 Comprimés sécables

MYDOFLEX® 150 mg
Tolperisone HCl
30 Comprimés pelliculés



MYDOFLEX®

Tolperisone HCl

150 mg

Myorelaxant

30 Comprimés Pelliculés

AA

Voie orale

4 LABATEC



الدكتور عبد الحق مودن

Docteur Abdelhak Moudén



spécialiste en :

Médecine Physique - Ostéopathie.

Podologie - Mésothérapie.

Traumatologie du Sport

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Membre de la Société Française d'Ostéopathie

119, شارع بوركون - إقامة فنيسيا - الدار البيضاء

119, Avenue de Bourgogne - Résidence Phénicia - Rez de Chaussée Casablanca

Tél. : 05 22 27 85 61 / 05 22 29 76 97

E-mail : osteopathecasablanca@gmail.com / Site web : www.osteopathe-casablanca.com

Patente : 40507422 - ICE : 001954857000053 - INP 091113860

03/06/2023

SENAHATI ADIL

Am. 300 -

Ks. J. H. = 300 -

PTOT: 600 -

80 x Cent dhs

Dr. Abdelhak MOUDEN
Médecine Physique- Ostéopathie
119, Bd de Bourgogne, Résidence
Phénicia - Casablanca
Tel. 05 22 29 76 97 / 05 22 27 85
Fax: 05 22 20 94 44
INP: 091113860